

Province de Québec  
Municipalité de Caplan

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2024**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2013**  
**« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 024-10-260 lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 337-2024 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Caplan, tiendra une assemblée publique de consultation le 4 novembre 2024 à compter de 20 heures, à la salle multifonctionnelle, lieu des séances du Conseil ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement a pour objets et conséquences objets et conséquences de régir l'implantation des conteneurs sur le territoire de la municipalité de Caplan.;

**QUE** ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité;

**QUE** le plan de zonage décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Caplan, aux heures ordinaires de bureau ;

**QUE** ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QU'IL** sera possible de faire la consultation de ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 337-2024 au bureau de la municipalité de Caplan aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Caplan à l'adresse suivante [www.municipalitecaplan.com](http://www.municipalitecaplan.com) ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

Donné à Caplan, ce 8 octobre 2024.

  
François Bouchard  
Directeur général et greffier-trésorier